



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2018-08-24 Abstimmungs-Arena Initiative für Ernährungssouveränität

Émission : SRF Tagesschau | 2018-08-24 | Analysé le : 2026-05-19 15:57

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Masstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

5.5/10

Déséquilibre considérable

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G – D)

3.2 / 10

Favorable à la gauche

0 1 2 **3** 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance. Le Conseil fédéral est composé de 7 membres répartis entre les grands partis selon la formule magique : UDC (2 sièges), PS (2 sièges), PLR (2 sièges), Le Centre (1 siège). Il n'existe pas de rôle d'opposition classique — tous les grands partis sont représentés au gouvernement. Dans cette émission, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann (PLR) intervient en tant que représentant du Conseil fédéral et du Parlement.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale (agriculture)
UDC	8.0	62	Gouvernement	Orientation marché, responsabilité individuelle, contre la réglementation
PS	2.5	41	Gouvernement	Agriculture sociale et écologique, protection du revenu des agriculteurs
PLR	6.5	28	Gouvernement	Libre-échange, orientation marché, État allégé
Le Centre	5.0	29	Gouvernement	Politique agricole pragmatique, allègement pour les familles
Les Verts	2.0	23	Opposition	Transition écologique, interdiction des OGM, approvisionnement régional
PVL	4.0	10	Opposition	Basé sur le marché avec des garde-fous écologiques
PEV	5.5	2	Opposition	Orienté centre

L'émission traite de l'initiative populaire « Souveraineté alimentaire » (votation 2018), lancée par La Via Campesina et des milieux écologistes de gauche. La principale ligne de tension se situe entre réglementation étatique/économie planifiée (initiative) et orientation marché/libre-échange (Conseil fédéral/PLR/Le Centre). Une deuxième ligne concerne la situation de revenu des agriculteurs : restructuration vs. disparition des exploitations. Troisième ligne : interdiction des OGM dans la Constitution vs. moratoire flexible dans la loi.

SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) est le service public de radio et télévision suisse, financé par des redevances de réception (aujourd'hui redevance Serafe). Il est soumis à l'art. 4 LRTV, qui prescrit une présentation objective, la diversité des opinions et une sélection équilibrée des interlocuteurs. L'Arena est le principal format de débat politique de SRF et revêt une importance particulière pour la formation démocratique des opinions avant les votations populaires.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position programmatique
UDC	-2	08:01 « 15 politiciens UDC nationaux nous ont décommandés » — Position programmatique : l'UDC est pour l'orientation marché et contre la réglementation, ce qui correspond à la position du Non à l'initiative — Le parti est implicitement présenté comme un partenaire peu fiable par son absence et par la question du modérateur sur le manque de soutien ; les électeurs UDC sont présentés comme contradictoires (78 % de Oui dans le sondage) ; position programmatique correcte, mais la représentation du parti comme absent et divisé en interne est déformée
PS	+3	11:12 « L'initiative est très utile aux agriculteurs » / 39:42 « c'est en fait la mission centrale de la social-démocratie » — Position programmatique : PS pour une agriculture sociale et écologique, protection du revenu — Représentation correcte et complète ; Molina dispose d'un temps de parole suffisant et peut développer ses positions sans entrave
PLR	+2	01:45 Christa Markwalder présente en tant que conseillère nationale PLR — Position programmatique : solutions basées sur le marché, libre-échange, État allégé — Représentation correcte ; Markwalder défend la ligne PLR de manière cohérente ; le conseiller fédéral Schneider-Ammann (PLR) domine en tant qu'invité principal
Le Centre	+2	01:15 Viola Amherd en tant que conseillère nationale PDC — Position programmatique : politique agricole pragmatique, allègement pour les familles — Représentation correcte ; Amherd adopte une position modérée de Non, conforme au programme PDC
Les Verts	+3	01:49 Walter Sagletti en tant que conseiller national des Verts — Position programmatique : transition écologique, interdiction des OGM, approvisionnement régional — Représentation correcte et complète ; Sagletti peut faire valoir les positions des Verts (OGM, conditions sociales) sans entrave
PVL	0	Aucune représentation PVL dans l'émission — Position programmatique : non représentée — omise
PEV	0	Aucune représentation PEV — omis

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : PS, score +3 / Les Verts, score +3
- Distorsion la plus forte : UDC, score -2
- Écart moyen par rapport à 0 : 1.4
- Conclusion : L'UDC n'est pas déformée par une représentation erronée de ses positions, mais par une marginalisation structurelle : l'absence de 15 politiciens UDC est explicitement thématiquée par le modérateur (08:01), ce qui donne l'image d'un parti peu fiable. Parallèlement, la base électorale UDC est présentée comme contradictoire en interne (78 % de tendance Oui dans le sondage). Le PS et les Verts bénéficient d'une représentation complète et équitable de leurs positions.



CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRAGE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : Arena — Souveraineté alimentaire (SRF)
- Date : 24.08.2018
- Modérateur : Jonas Preuer
- Responsable : Silvia Zwickatz (mentionnée à 68:09)

Acteurs	Fonction	Parti/Appartenance	Spectre politique
Johann Schneider-Ammann	Conseiller fédéral, chef du Département de l'économie	PLR	Centre-droit
Ulrike Minkner	Vice-présidente Alliance Souveraineté alimentaire, agricultrice bio	Comité d'initiative	Gauche écologique
Viola Amherd	Conseillère nationale	PDC/Le Centre	Centre
Fabian Molina	Conseiller national	PS	Gauche
Martin Schuler	Agriculteur, membre UDC	UDC	Droite
Christa Markwalder	Conseillère nationale	PLR	Centre-droit
Walter Sagletti	Conseiller national	Les Verts	Gauche écologique
Ruedi Bärli	Comité d'initiative Souveraineté alimentaire	Comité d'initiative	Gauche écologique

Thème principal

Votation populaire sur l'initiative « Pour la souveraineté alimentaire » — question de savoir si la réglementation étatique de l'agriculture (prix, emploi, interdiction des OGM, protection aux frontières) doit être inscrite dans la Constitution.



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits concrets — 9 techniques dénombrables et scientifiquement vérifiables

1. SÉLECTION DES EXPERTS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Ulrike Minkner, vice-présidente Alliance Souveraineté alimentaire, agricultrice bio

Horodatage	01:00
Déclaration	« Oui à la souveraineté alimentaire. Elle apporte aux agriculteurs un revenu équitable et à nous tous des aliments sains, sans OGM. »
Classification	Partisane directe de l'initiative ; structurellement partielle ; présentée comme « agricultrice bio », ce qui suggère une proximité avec la pratique, mais dissimule un conflit d'intérêts
Voix contraire manquante	Agro-économiste indépendant de l'ETH Zurich

Vérification approfondie des sources — Minkner :

(a) FINANCEMENT : L'Alliance pour la souveraineté alimentaire est un comité d'initiative ; financée par des organisations membres (notamment Uniterre, Les Verts, organisations proches du PS) ; pas de mandat étatique

(b) MANDAT : Explicitement pro-initiative ; aucun mandat neutre possible

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Partisane directe de l'initiative, intérêt institutionnel à son adoption

D2 Risque personnel : +1 — En tant qu'agricultrice bio, elle supporte un risque économique en cas de rejet

D3 Compétence professionnelle : +1 — Expérience pratique en tant qu'agricultrice, mais pas de formation en agro-économie

D4 Cohérence des opinions : +2 — Position cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — Partiellement émotionnel (« disparition des agriculteurs »), partiellement chiffré (prix du lait)

D6 Niveau de source : 0 — Secondaire ; ne cite pas d'études primaires

TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE : Présentée comme « agricultrice bio », ce qui suggère la neutralité, alors qu'elle est vice-présidente du comité d'initiative → structurellement partielle, pas neutre

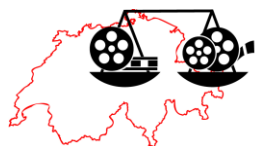
Expert 2 : Ruedi Bärli, comité d'initiative Souveraineté alimentaire

Horodatage	01:52
Déclaration	16:51 « Le consommateur payait 1.70 franc pour un litre de lait en Suisse. L'agriculteur recevait 1.03 franc. Aujourd'hui le consommateur paie 1.55 franc pour le litre de lait et l'agriculteur ne reçoit plus que 60 centimes. »

Vérification approfondie des sources — Bärli :

(a) FINANCEMENT : Comité d'initiative ; pas de financement indépendant

(b) MANDAT : Explicitement pro-initiative



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Membre direct du comité
D2 Risque personnel : +1 — Agriculteur avec intérêt économique propre
D3 Compétence professionnelle : +1 — Connaissance pratique de la filière laitière
D4 Cohérence des opinions : +2 — Cohérent
D5 Émotionnalisation vs. données : 0 — Avance des chiffres concrets, mais sans indication de source
D6 Niveau de source : -1 — Chiffres sans source primaire citée
TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

Expert 3 : Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral (PLR)

Horodatage 00:44

Déclaration 05:10 « L'initiative a fait un vrai pas en arrière. Un pas en arrière vers l'économie planifiée. »

Vérification approfondie des sources — Schneider-Ammann :

(a) FINANCEMENT : Étatique ; Conseil fédéral

(b) MANDAT : Représentant officiel du Conseil fédéral et du Parlement ; structurellement contre l'initiative

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Représentant gouvernemental avec mandat officiel de Non
D2 Risque personnel : +1 — Risque politique en cas de défaite
D3 Compétence professionnelle : +2 — Chef du Département de l'économie, compétent en politique agricole
D4 Cohérence des opinions : +2 — Position gouvernementale cohérente
D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Majoritairement factuel
D6 Niveau de source : +1 — Se réfère à PA14-17, PA18-21 comme base
TOTAL : +6 → FEU DE SOURCE : VERT

Groupes d'experts manquants :

- Agro-économiste indépendant (ETH/Uni Berne)
- Juriste indépendant en droit de l'OMC/commerce
- Scientifique indépendant en génie génétique

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Ulrike Minkner, vice-présidente Alliance Souveraineté alimentaire, agricultrice bio	-2	+1	+1	+2	-1	0	+1	JAUNE
Ruedi Bärli, comité d'initiative Souveraineté alimentaire	-2	+1	+1	+2	0	-1	+1	JAUNE
Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral (PLR)	-1	+1	+2	+2	+1	+1	+6	VERT

Résumé :

- Minkner : JAUNE (+1) — Partisane de l'initiative, présentée comme « agricultrice bio »
- Bärli : JAUNE (+1) — Membre partial du comité, chiffres sans source primaire
- Schneider-Ammann : VERT (+6) — Représentant officiel du gouvernement, compétent, mais avec mandat de Non



2. SÉLECTION DES SOURCES

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : Sondage tendanciel GFS Berne

Horodatage 06:29

Déclaration « Selon un sondage tendanciel actuel de GFS Berne... 75 pourcent sont oui ou plutôt oui. »

- (a) **Financement** : GFS Berne est un institut privé de sondage d'opinion ; le mandant du sondage n'est pas mentionné
- (b) **Conflit d'intérêts structurel** : Les sondages tendanciel avant les votations présentent des biais connus (désirabilité sociale) ; mandant inconnu
- (c) **Source contraire manquante** : Aucune indication de la marge d'erreur ; aucune référence à l'écart historique entre les sondages tendanciel et les résultats des votations

Source 2 : Chiffres sur le prix du lait (Bärli)

Horodatage 16:51

Déclaration « En 1992, pour un litre de lait... l'agriculteur recevait 1.03 franc. Aujourd'hui le consommateur paie 1.55 franc pour le litre de lait et l'agriculteur ne reçoit plus que 60 centimes. »

- (a) **Financement** : Aucune indication de source
- (b) **Conflit d'intérêts structurel** : Chiffres fournis par un membre du comité d'initiative sans source primaire
- (c) **Source contraire manquante** : L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) aurait pu fournir des statistiques officielles sur les prix du lait

Source 3 : Paiements directs 3,7 milliards (Markwalder)

Horodatage 20:34

Déclaration « que nous voulons rémunérer très généreusement en tant que contribuables avec 3,7 milliards de francs par an »

- (a) **Financement** : Statistique étatique ; ordre de grandeur correct
- (b) **Conflit d'intérêts structurel** : Faible ; chiffre accessible au public
- (c) **Source contraire manquante** : Aucune ; chiffre incontesté

Vérification des rumeurs :

Rumeur 1 :

Horodatage : 13:01

Affirmation : « Il n'existe aucune étude qui le démontre » (Molina à propos de la hausse des prix)

Marqueur verbal : négation sans contre-preuve

Source primaire disponible : Non — Molina affirme l'absence d'études sans en apporter la preuve ; Markwalder affirme une hausse des prix sans étude — les deux parties sans source primaire → +1 point de pénalité

Rumeur 2 :



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Horodatage : 52:57

Affirmation : « L'OMC est morte » (Bärlü)

Marqueur verbal : affirmation apodictique sans preuve

Source primaire disponible : Non → +1 point de pénalité

Résumé : La sélection des sources est faible ; les questions centrales en litige (effets sur les prix, conformité à l'OMC) sont discutées sans sources primaires indépendantes. Les deux parties font des affirmations non étayées que le modérateur ne remet pas en question.



3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Temps de parole estimé (d'après l'analyse de la transcription) :

- Schneider-Ammann (Non/Conseil fédéral) : (17 %)
- Minkner (Oui/comité d'initiative) : (14 %)
- Molina (Oui/PS) : (13 %)
- Bärli (Oui/comité d'initiative) : (10 %)
- Sagletti (Oui/Les Verts) : (7 %)
- Markwalder (Non/PLR) : (11 %)
- Amherd (Non/Le Centre) : (10 %)
- Schuler (Non/UDC) : (6 %)
- Modérateur : (11 %)

Camp du Oui au total : (44 %)

Camp du Non au total : (44 %)

Modérateur : (11 %)

Résumé : Le temps de parole total est approximativement équilibré entre le Oui et le Non. Cependant, le camp du Oui compte 4 intervenants (Minkner, Molina, Bärli, Sagletti) contre 3 pour le camp du Non (Schneider-Ammann, Markwalder, Amherd), plus le représentant UDC Schuler, qui prend rarement la parole. La surreprésentation numérique du camp du Oui crée une impression de soutien plus large.



4. OMISSIONS (Selective Omission)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 :

Contexte La position UDC est structurellement absente

Pertinent à : horodatage 08:01

Effet Le plus grand parti de Suisse (62 sièges, 27,9 % de l'électorat) n'est pas représenté. Le modérateur thématise l'absence, mais l'effet demeure : le camp de droite est sous-représenté. Schuler en tant que membre UDC (et non conseiller national) n'est pas un substitut adéquat.

Omission 2 :

Contexte Le résultat de la votation sur l'initiative parallèle « Pour des aliments équitables » n'est pas mentionné

Pertinent à : ensemble de l'émission

Effet L'émission ne traite que de l'initiative sur la souveraineté alimentaire, bien que l'initiative « Pour des aliments équitables » soit soumise au vote simultanément. Les deux initiatives sont mentionnées dans l'introduction, mais l'initiative parallèle disparaît de la discussion. Les téléspectateurs n'obtiennent pas une vue d'ensemble du paysage des votations.

Omission 3 :

Contexte Aucune mise en contexte du résultat de la votation de 2005 (moratoire sur les OGM)

Pertinent à : 65:29 — Citation : « après 2005, où l'on avait déjà dit Oui au moratoire sur les OGM »

Effet Molina se réfère à la votation populaire de 2005 comme légitimation, sans que le modérateur demande si le moratoire avait alors été justifié par des arguments similaires. Le contexte historique fait défaut.

Résumé : L'omission la plus grave est l'absence structurelle de l'UDC, que le modérateur mentionne certes, mais sans la compenser. De plus, des voix d'experts indépendants font défaut sur les questions centrales en litige.

Voix manquantes

- Agro-économiste indépendant (p. ex. ETH Zurich) : aurait fourni une évaluation empirique des effets sur les prix de l'initiative et vérifié les affirmations des deux parties
- Juriste en droit de l'OMC/commerce : aurait pu clarifier objectivement la question controversée de la conformité à l'OMC (51:00–54:00) plutôt que de la laisser comme un débat partisan
- Conseiller national UDC : aurait apporté la position du plus grand parti (62 sièges) ; l'absence est structurellement problématique
- Représentant de Migros/Coop : en tant que grands distributeurs directement concernés, désignés comme responsables dans la transcription (14:36), ils auraient pu présenter leur point de vue
- Organisation de consommateurs (p. ex. FRC) : aurait fourni une évaluation indépendante des effets sur les prix pour les ménages à faibles revenus

Präsident: Schläpfer, David - **Kontakt:** kontakt@SVFAB.ch - **Adresse:** SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Scientifique indépendant en génie génétique : aurait étayé le débat sur les OGM (57:39–64:17) avec des faits plutôt que de le laisser comme un affrontement idéologique
- Salarié agricole : aurait pu confirmer ou relativiser, par sa propre expérience, les conditions de travail mentionnées par Sagletti (44:24)
- Économiste du développement : aurait apporté une contribution étayée sur la question brièvement évoquée des effets sur les agriculteurs du Sud (30:25)



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Des chiffres complets comprennent : valeur absolue, part (%) et tendance

Constat 1 :

Horodatage 06:29

Chiffre : « 75 pourcent oui ou plutôt oui » (sondage tendanciel GFS)

Dimensions : (b) part indiquée — (a) valeur absolue manquante — (c) tendance manquante

Contexte manquant

Aucune marge d'erreur mentionnée ; aucune mise en contexte historique (dans quelle mesure les sondages tendanciel s'écartent-ils du résultat final ?) ; aucune indication que « plutôt oui » et « oui » sont regroupés

Effet

Suggère un soutien écrasant ; le résultat réel était de 31,6 % de Oui — écart de plus de 40 points de pourcentage

Constat 2 :

Horodatage 16:51

Chiffre : comparaison du prix du lait 1992 vs. aujourd'hui (Bärli)

Dimensions : (a) valeur absolue indiquée — (b) part partielle — (c) tendance indiquée

Contexte manquant

Aucune correction de l'inflation ; en 1992, le lait était réglementé (système des contingents), aujourd'hui libéralisé — la comparaison est structurellement inadmissible sans cette précision

Effet

Suggère une chute dramatique des prix pour les agriculteurs, sans que les conditions de départ structurellement différentes soient expliquées

Constat 3 :

Horodatage 44:12

Chiffre : « revenu moyen des agriculteurs d'environ moins de 4'000 francs... pour une semaine de travail de 60 heures » (Sagletti)

Dimensions : (a) valeur absolue — (b) pas de comparaison avec d'autres secteurs — (c) pas de tendance

Contexte manquant

Paiements directs non inclus (introduits plus tard par Markwalder, 46:02) ; aucune mention des prestations en nature (logement, denrées) ; pas de comparaison sectorielle

Effet

Suggère une extrême pauvreté des agriculteurs ; Markwalder corrige partiellement, mais la première déclaration reste dans les esprits

Résumé : Le chiffre du sondage tendanciel (75 % de Oui) est la manipulation de chiffres la plus grave, car il suggère un soutien très éloigné du résultat réel de la votation (31,6 % de Oui). Les chiffres sur les prix du lait et les revenus sont présentés sans le contexte nécessaire.



6. GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Association 1 :

Horodatage 05:19

Citation « *Un pas en arrière vers l'économie planifiée.* »

Technique : Schneider-Ammann associe l'initiative à l'« économie planifiée » — un terme fortement connoté négativement dans le contexte suisse (RDA, Union soviétique)

Effet L'initiative est associée au socialisme d'État en échec, sans que l'association soit étayée

Association 2 :

Horodatage 31:50

Citation « *Quand on lit votre initiative, ça rappelle un peu cette idéologie... Une sorte de nationalisation, de soviétisation.* »

Technique : le modérateur Jonas Preuer pose la question avec le cadrage « soviétisation » — il reprend ainsi le langage des opposants et le présente comme une question adressée à la partisane de l'initiative

Effet Le modérateur lui-même établit l'association initiative = soviétisation, ce qui constitue une prise de parti claire

Association 3 :

Horodatage 33:56

Citation « *En RDA par exemple. Cette image date d'ailleurs de 1985. L'économie planifiée avait tellement de succès que les gens passaient la moitié de la journée dans les magasins à ne presque pas trouver de produits d'entretien.* »

Technique : le modérateur montre une image de la RDA et l'associe explicitement à l'initiative

Effet Association visuelle et verbale de l'initiative avec l'économie planifiée de la RDA ; c'est l'une des techniques de manipulation les plus puissantes de l'émission

Résumé : L'association RDA/soviétisation n'est pas seulement introduite par les opposants, mais par le modérateur lui-même, et renforcée par des images. Il s'agit d'une violation claire du devoir de neutralité du modérateur.



7. TIMING

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Position : 00:00–00:42 (début, introduction)

Contenu : « Les moyens de l'initiative sont davantage de règles, davantage d'impôts, davantage de droits de douane et davantage de contrainte étatique. »

Effet de timing

L'introduction résume l'initiative du point de vue des opposants (« contrainte étatique »). C'est la première information que reçoivent les téléspectateurs et elle fixe le cadre d'interprétation pour l'ensemble de l'émission. « Contrainte étatique » n'est pas une description neutre, mais un jugement de valeur.

Constat 2 :

Position : 31:50–34:07 (milieu, après la mi-temps)

Contenu : image de la RDA et cadrage soviétisation par le modérateur

Effet de timing

Placement au milieu de l'émission, lorsque la discussion est intense et que les téléspectateurs sont le plus attentifs. L'image visuelle de la RDA reste en mémoire.

Constat 3 :

Position : 68:09–70:24 (fin, tour de clôture)

Contenu : souvenirs personnels d'enfance sur des plats peu appréciés

Effet de timing

L'émission se termine par un tour anodin et humoristique qui neutralise émotionnellement l'association RDA précédente et le débat sur l'économie planifiée. Cela peut être lu comme une technique visant à atténuer la sévérité de la critique de l'initiative — ou inversement, à relativiser le sérieux de ses partisans.

Résumé : L'introduction avec « contrainte étatique » et l'image de la RDA au milieu de l'émission sont les constats de timing les plus marquants ; les deux établissent des cadres négatifs pour l'initiative.



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Constat 1 :

Horodatage 13:15

Événement déclencheur : Markwalder argumente que la hausse des prix alimentaires nuit aux ménages à faibles revenus

Réaction : Molina : « Et quand vous évoquez maintenant le fait qu'il y a des gens en Suisse qui ont effectivement un budget limité, je trouve ça presque cynique. »

Comparaison

Événement analogue : Molina lui-même argumente avec les inégalités sociales (39:42 « ce qui est vraiment asocial, c'est qu'aujourd'hui un nombre incroyable de personnes ne peuvent pas se permettre une bonne alimentation ») — le modérateur ne réagit pas avec indignation ni avec une question de suivi

Asymétrie : l'accusation de cynisme de Molina contre Markwalder n'est pas remise en question par le modérateur ; la propre argumentation sociale de Molina n'est pas mesurée à la même aune

Constat 2 :

Horodatage 30:07

Événement déclencheur : Markwalder qualifie l'initiative de « brutalement asociale »

Réaction : Molina : « Non, non, non, non » — le modérateur intervient : « Nous débattons, mesdames et messieurs »

Comparaison

L'accusation de cynisme de Molina (13:15) contre Markwalder — le modérateur n'intervient pas

Asymétrie : le modérateur intervient lors de la déclaration « asociale » de Markwalder, mais pas lors de l'accusation de « cynisme » de Molina — légère asymétrie en faveur du camp du Oui

Degré d'indignation : 2/5

Sélectivité : 2/5

Résumé : L'indignation sélective est présente, mais pas fortement marquée. L'asymétrie se manifeste surtout dans la différence de réaction du modérateur face à des accusations comparables émanant du camp du Oui et du camp du Non.



9. EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — vue d'ensemble)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 51:00–54:00

Perspective/fait manquant : évaluation juridique indépendante sur la conformité à l'OMC

Pertinence : la question de l'OMC est centrale pour l'évaluation de l'initiative ; les deux parties font des affirmations contradictoires sans preuve

Impact : les téléspectateurs ne peuvent pas juger qui a raison ; la question reste un débat partisan, ce qui favorise le camp du Non (doute sur la faisabilité)

Constat 2 :

Horodatage 13:01

Perspective/fait manquant : étude agro-économique indépendante sur les effets sur les prix

Pertinence : hausse des prix vs. pas de hausse des prix est la question centrale pour les consommateurs ; les deux parties affirment sans preuve

Impact : les téléspectateurs ne reçoivent pas d'information fiable sur l'une des questions les plus importantes

Constat 3 :

Horodatage Ensemble de l'émission

Perspective/fait manquant : résultat de la votation sur l'initiative parallèle « Pour des aliments équitables » et ses différences avec l'initiative sur la souveraineté alimentaire

Pertinence : les deux initiatives sont soumises au vote simultanément ; les différences et les points communs seraient importants pour les électeurs

Impact : les téléspectateurs n'obtiennent pas une image complète du paysage des votations

Résumé : L'émission est thématiquement ciblée, mais les faits indépendants font défaut sur les questions centrales en litige (prix, OMC). L'exhaustivité souffre surtout de l'absence de voix d'experts.

L'initiative s'inscrit dans le contexte d'un mouvement mondial (La Via Campesina) contre l'agriculture industrielle et le libre-échange. En Suisse, l'agriculture est fortement subventionnée (3,7 milliards CHF/an de paiements directs), tandis que le nombre d'exploitations et les prix à la production diminuent. Le débat touche à des questions de fond : marché vs. État, libre-échange vs. protectionnisme, écologie vs. rentabilité économique. L'initiative a été rejetée le 23 septembre 2018 avec 68,4 % de Non.

Part des perspectives couvertes

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevé = meilleur). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).

[A] Perspective des consommateurs : Effets sur les prix alimentaires pour les ménages à faibles revenus

[B] Économie d'exportation : Effets sur l'industrie d'exportation suisse en cas de violations de l'OMC



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- [C] **Expertise en droit commercial** : Évaluation juridique indépendante sur l'OMC/les bilatérales
[D] **Expertise agro-économique** : Évaluation indépendante des effets sur les prix de l'initiative
[E] **Comparaisons internationales** : Pays avec des réglementations similaires (France, Autriche)
[F] **Position UDC** : Le plus grand parti est structurellement absent
[G] **Commerce de détail/grands distributeurs** : Migros/Coop en tant que parties directement concernées
[H] **Salariés agricoles** : Pas seulement les agriculteurs, mais aussi les salariés dans l'agriculture
[I] **Perspective des pays en développement** : Effets de la politique agricole suisse sur les agriculteurs du Sud
[J] **Recherche scientifique sur le génie génétique** : Évaluation indépendante sur l'interdiction des OGM

[A] ÉVOQUÉ

Horodatage : 12:30 — Citation : « tous les ménages ne peuvent pas se permettre des aliments de gamme supérieure » — Évaluation : soulevé par Markwalder, mais non étayé par une organisation de consommateurs indépendante.

[B] ÉVOQUÉ

Horodatage : 55:05 — Citation : « dans notre pays, un franc sur deux parmi cinq francs est gagné » — Évaluation : Schneider-Ammann mentionne l'économie d'exportation, mais aucune voix économique indépendante.

[C] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : la question de l'OMC est discutée de manière controversée (51:00–54:00), mais aucun juriste en droit commercial indépendant n'est consulté ; les positions partisanes remplacent l'expertise.

[D] OMIS

Horodatage : 13:01 — Citation : « Il n'existe aucune étude qui le démontre » — Évaluation : Molina conteste les études sur les prix, Markwalder affirme une hausse des prix sans étude ; aucune évaluation agro-économique indépendante.

[E] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : aucune comparaison internationale avec des pays connaissant des réglementations similaires.

[F] OMIS

Horodatage : 08:01 — Citation : « 15 politiciens UDC nationaux nous ont décommandés » — Évaluation : UDC structurellement absent ; le plus grand parti avec 62 sièges au Conseil national n'est pas représenté.

[G] OMIS

Horodatage : 14:36 — Citation : « les détaillants, parce que les importateurs, parce que les transformateurs se taillent toujours une plus grande part du gâteau » — Évaluation : les grands distributeurs sont désignés comme responsables, mais ne sont pas consultés.

[H] ÉVOQUÉ

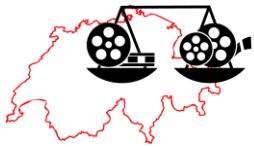
Horodatage : 44:24 — Citation : « chez les salariés agricoles, c'est encore bien pire » — Évaluation : Sagletti mentionne les salariés, mais aucune voix directe de ce groupe.

[I] ÉVOQUÉ

Horodatage : 30:25 — Citation : « les agriculteurs du Sud, Fabian Molina, ont aussi un droit » — Évaluation : Markwalder mentionne brièvement, mais sans approfondissement.

[J] OMIS

Präsident: Schläpfer, David - **Kontakt:** kontakt@SVFAB.ch - **Adresse:** SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Horodatage : 57:39–64:17 — Citation : débat sur les OGM — Évaluation : aucune voix scientifique indépendante sur les OGM ; débat entre partisans et opposants sans base d'expertise.

Score d'exhaustivité : 4/10

Justification : quatre des dix perspectives pertinentes sont au moins évoquées, six font totalement défaut. L'absence d'expertise indépendante sur les questions centrales en litige (effets sur les prix, droit de l'OMC, OGM) ainsi que l'absence structurelle de l'UDC en tant que plus grand parti sont particulièrement graves. L'émission reflète principalement le conflit entre les partisans de l'initiative et le PLR/Le Centre.



Éléments qualitatifs — 6 techniques qualitatives

10. CADRAGE (mise en cadre)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage	00:00
Citation	« Les moyens de l'initiative sont davantage de règles, davantage d'impôts, davantage de droits de douane et davantage de contrainte étatique. »
Manipulation	L'introduction décrit l'initiative du point de vue des opposants. « Contrainte étatique » est un jugement de valeur, pas une description neutre. Une formulation neutre serait : « réglementation étatique » ou « cadre étatique ».
Pourquoi problématique	Fixe le cadre d'interprétation pour l'ensemble de l'émission ; les téléspectateurs commencent la discussion avec un cadre négatif pour l'initiative

Constat 2 :

Horodatage	31:50
Citation	« Quand on lit votre initiative, ça rappelle un peu cette idéologie... Une sorte de nationalisation, de soviétisation. »
Manipulation	Le modérateur reprend le vocabulaire des opposants et le présente comme une question. L'image de la RDA renforce le cadre visuellement.
Pourquoi problématique	Le modérateur établit lui-même un cadre (initiative = soviétisation), qui met la partisane sur la défensive et déplace la discussion sur le terrain des opposants

Constat 3 :

Horodatage	21:27
Citation	« On pourrait dire, comme le disent en partie les opposants, que vous voulez revenir à une époque comme celle du temps de Gotthelf. »
Manipulation	Le modérateur introduit le cadrage « époque de Gotthelf », qui présente l'initiative comme rétrograde. Même s'il le présente comme l'opinion des opposants, il établit lui-même le cadre.
Pourquoi problématique	Le modérateur agit comme amplificateur des positions des opposants, et non comme questionneur neutre



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : Le cadrage de l'émission est systématiquement dirigé contre l'initiative : introduction (« contrainte étatique »), image de la RDA (soviétisation), comparaison avec l'époque de Gotthelf. Ces cadrages sont établis par le modérateur lui-même, pas seulement par les opposants.



11. CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage	00:21
Citation	« <i>davantage de contrainte étatique</i> »
Manipulation	« Contrainte » est fortement connoté négativement ; implique manque de liberté et oppression
Pourquoi problématique	L'alternative neutre serait : « prescriptions étatiques » ou « cadre étatique »

Constat 2 :

Horodatage	05:19
Citation	« <i>Un pas en arrière vers l'économie planifiée</i> »
Manipulation	« Économie planifiée » est dans le contexte suisse un terme de combat avec une connotation RDA/soviétique ; utilisé par Schneider-Ammann et non remis en question par le modérateur
Pourquoi problématique	L'alternative neutre serait : « pilotage étatique renforcé » ou « régulation du marché »

Constat 3 :

Horodatage	28:44
Citation	« <i>disparition des agriculteurs</i> » (Molina) vs. « <i>restructuration</i> » (Schneider-Ammann)
Manipulation	Les deux termes décrivent le même état de fait (diminution du nombre d'exploitations), mais avec une connotation opposée. « Disparition des agriculteurs » est émotionnel et dramatisant ; « restructuration » est technique et neutre. Le modérateur reprend les deux termes sans les contextualiser.
Pourquoi problématique	Le choix des mots préjuge de l'évaluation des faits ; une émission neutre contextualiserait les deux termes

Résumé : Le choix des mots dans l'émission est asymétrique : le vocabulaire des opposants (« économie planifiée », « contrainte étatique », « soviétisation ») est utilisé plus fréquemment et de manière plus proéminente que le vocabulaire des partisans.



12. COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 02:16

Événement déclencheur : le modérateur ouvre l'interview avec le conseiller fédéral Schneider-Ammann

Citation (modérateur) « Monsieur Schneider-Ammann, les agriculteurs suisses et vous, ce n'est pas une grande histoire d'amour. Monsieur le Conseiller fédéral, qu'avez-vous contre nos agriculteurs ? »

Comparaison Question d'ouverture à Minkner (01:00) : présentation neutre sans question provocatrice

Asymétrie : Schneider-Ammann est confronté à une question provocatrice et critique qui le met sur la défensive. Minkner ne reçoit pas de question d'ouverture comparablement critique. Cependant, en tant que représentant gouvernemental, un questionnement plus sévère est justifiable — l'asymétrie est partiellement justifiée.

Constat 2 :

Horodatage 31:50

Événement déclencheur : discussion sur la réglementation étatique dans l'initiative

Citation (modérateur) « Quand on lit votre initiative, ça rappelle un peu cette idéologie... Une sorte de nationalisation, de soviétisation. »

Comparaison Aucun cadrage analogue contre le camp du Non (p. ex. « cela rappelle-t-il le capitalisme manchestérien ? »)

Asymétrie : le modérateur établit lui-même un cadre négatif contre l'initiative, sans établir de cadre comparable contre les opposants. C'est l'asymétrie la plus forte dans le comportement du modérateur.

Constat 3 :

Horodatage 25:59

Événement déclencheur : Schuler (UDC) se défend contre une attaque personnelle de Bärli

Citation (modérateur) « Applaudissements pour Schuler, qui laisse de côté une attaque personnelle et revient au sujet. »

Comparaison L'accusation de cynisme de Molina contre Markwalder (13:15) — pas d'applaudissements, pas de reconnaissance

Asymétrie : le modérateur félicite explicitement le représentant UDC pour son comportement factuel, sans félicitation comparable pour les autres participants. Il s'agit d'une intervention de modération inhabituelle qui met Schuler en valeur — peut-être comme compensation pour son rôle marginal.

Résumé : Le problème de modération le plus grave est l'introduction du cadrage soviétisation par le modérateur lui-même (31:50). Cela dépasse le rôle de questionneur neutre et constitue une prise de parti active contre l'initiative.



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Asymétrie 1 :

À Schneider-
Ammann, 02

16 : « Qu'avez-vous contre nos agriculteurs ? » — dure/provocatrice

À Minkner, 31

50 : « Quand on lit votre initiative, ça rappelle un peu cette idéologie... Une sorte de nationalisation, de soviétisation. » — dure/provocatrice

Comparaison

Les deux invités principaux reçoivent des questions difficiles, mais la question à Minkner contient un cadrage négatif (soviétisation), tandis que la question à Schneider-Ammann est une accusation personnelle. La question à Minkner est plus dommageable pour sa position sur le fond.

Asymétrie 2 :

À Molina, 11

12 : « Pourquoi vous battez-vous pour une initiative qui n'est d'aucune utilité aux agriculteurs et nuit à l'économie ? » — dure, avec prémisse du camp du Non

À Markwalder,
29

43 : « Une phrase, Christa Markwalder, s'il vous plaît. » — douce, sans prémisse

Comparaison

Molina reçoit une question avec une prémisse du Non intégrée (« n'est d'aucune utilité, nuit ») ; Markwalder reçoit une invitation ouverte. Asymétrie en faveur du camp du Non dans la formulation des questions.

Asymétrie 3 :

À Schuler, 24

26 : « Pourquoi dites-vous Non à cette initiative en tant qu'agriculteur, alors qu'un agriculteur est pour ? » — neutre/douce

À Bärli, 17

46 : pas de question directe ; Bärli prend la parole sans question préalable

Comparaison

Schuler est invité à justifier sa position ; Bärli peut parler librement. Légère asymétrie.

Résumé : L'asymétrie des questions la plus forte réside dans la question à Molina avec prémisse du Non intégrée et la question sur la soviétisation à Minkner. Les deux asymétries désavantagent le camp du Oui.



14. FAUSSE ÉQUIVALENCE

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage 53:37

Construction : « nous avons presque, je dirais, un consensus, mais un rapprochement sur le point qu'il pourrait effectivement y avoir un grand problème pour le commerce extérieur de la Suisse »

Analyse

Le modérateur construit un « consensus » entre les parties qui n'existe pas réellement. Molina a dit explicitement qu'il n'y avait pas de problème avec les bilatérales ; Markwalder dit que c'est un problème clair avec l'OMC. Le modérateur nivelle artificiellement cette différence.

Pourquoi problématique

Le faux rapprochement dissimule le véritable désaccord et empêche une classification claire pour les téléspectateurs.

Résumé : La fausse équivalence est moins prononcée dans cette émission que d'autres techniques ; le principal constat est la construction artificielle d'un consensus sur le thème de l'OMC.



15. AGENDA-SETTING

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Élément d'agenda établi : « économie planifiée » comme cadre de référence pour la réglementation étatique

Horodatage 05:19 — Preuve : « Un pas en arrière vers l'économie planifiée »

Agenda alternatif : la réglementation étatique comme instrument normal dans les économies de marché (p. ex. secteur de l'énergie, système de santé) aurait pu servir de cadre de référence

Constat 2 :

Élément d'agenda établi : le problème de revenu des agriculteurs comme point de départ de la discussion

Horodatage 11:21 — Preuve : « C'est une initiative qui remédie à un dysfonctionnement, à savoir qu'aujourd'hui les productrices et producteurs de denrées alimentaires ne peuvent pas en vivre. »

Agenda alternatif : les prix à la consommation et l'économie d'exportation auraient pu être établis comme point de départ à égalité ; la définition du problème par les initiants est reprise comme point de départ

Constat 3 :

Élément d'agenda établi : l'interdiction des OGM comme partie de l'initiative

Horodatage 56:49 — Preuve : « Vous avez aussi une interdiction des OGM »

Agenda alternatif : le thème des OGM occupe l'émission (57:39–68:00), bien qu'il soit un aspect secondaire de l'initiative. L'agenda-setting sur les OGM favorise le camp du Oui (large majorité de la population contre les OGM), mais détourne des questions économiques centrales.

Résumé : L'agenda est façonné par le cadre de l'économie planifiée (camp du Non) et la problématique du revenu des agriculteurs (camp du Oui) ; le thème des OGM occupe une place disproportionnée et favorise émotionnellement le camp du Oui.



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS CONCRETS (moyenne critères 1-9) : 5.4 / 10
- SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (moyenne critères 10-15) : 5.5 / 10

Techniques dominantes

- 1. Cadrage / Culpabilité par association (score 7/6) :** L'introduction du cadre RDA/soviétisation par le modérateur lui-même (31:50) est la manipulation individuelle la plus forte de l'émission. Le modérateur quitte son rôle de neutralité et établit activement un cadre négatif contre l'initiative, renforcé visuellement par une image de la RDA.
- 2. Sélection des experts (score 7) :** L'émission renonce totalement à une expertise indépendante sur les trois questions centrales en litige (effets sur les prix, conformité à l'OMC, OGM). Tous les invités sont partisans ; la discussion reste au niveau des affirmations et contre-affirmations sans base empirique.
- 3. Agenda-setting / Choix des mots (score 6/6) :** Le cadre de l'économie planifiée domine l'émission dès le début (« contrainte étatique » dans l'introduction) et est constamment renforcé par des termes tels que « soviétisation », « RDA », « économie planifiée ». Ce langage est issu du répertoire du camp du Non et est repris par le modérateur.

Messages clés de l'émission

MESSAGE 1 (CONTENU) : « L'initiative mène à l'économie planifiée et à la contrainte étatique, comme on les connaît de la RDA. »

Technique : Cadrage, culpabilité par association, choix des mots — Preuves : 00:21 (« contrainte étatique »), 31:50 (image de la RDA), 05:19 (« économie planifiée »)

MESSAGE 2 (PERSONNEL) : « Les agriculteurs ont un vrai problème de revenu, mais l'initiative n'est pas la bonne voie. »

Technique : Agenda-setting, répartition du temps de parole — Preuves : 16:51 (chiffres sur le prix du lait), 44:12 (chiffres sur les revenus), 05:10 (Schneider-Ammann : « mauvaise voie »)

MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) : « La hausse des prix alimentaires due à l'initiative nuit aux plus pauvres — l'initiative est asociale. »

Technique : Cadrage, sélection des sources — Preuves : 12:30 (Markwalder : hausse des prix), 30:07 (« brutalement asociale »), 38:41 (« nœud central du débat »)

Justification : avec un score global de 5.5/10, l'émission se situe dans la zone « déséquilibre considérable ». Les constats les plus graves sont l'introduction du cadre RDA/soviétisation par le modérateur lui-même (violation du devoir de neutralité), l'absence d'expertise indépendante sur les questions centrales en litige, et le cadre introductif « contrainte étatique ». Parallèlement, le temps de parole est approximativement équilibré et les deux camps s'expriment, ce qui ne justifie pas une classification comme « déséquilibre systématique ». L'unilatéralité réside principalement dans le cadrage et la conduite de la modération, moins dans la répartition du temps de parole. L'art. 4 LRTV exige une présentation objective et la diversité des opinions ; l'introduction de termes de combat du camp du Non par le modérateur viole cette exigence.

CONCLUSION

L'émission Arena sur l'initiative pour la souveraineté alimentaire présente un déséquilibre clair, généré principalement par le comportement du modérateur et le cadrage, et non par de grossiers déséquilibres de temps de parole. Le constat le plus grave est que le modérateur Jonas Preuer introduit lui-même le cadre de la soviétisation (31:50) et le renforce visuellement par une image de la RDA — cela dépasse le devoir de neutralité d'un modérateur de service public et constitue une violation potentielle de l'art. 4 LRTV. S'y ajoute l'introduction avec « contrainte étatique », qui fixe le cadre d'interprétation de l'ensemble de l'émission du point de vue des opposants. L'absence totale d'expertise indépendante sur les trois questions centrales en litige (effets sur les prix, conformité à l'OMC, OGM) viole le principe de présentation objective, car les téléspectateurs ne disposent pas d'une base d'information fiable pour leur vote. L'absence structurelle de l'UDC en tant que plus grand parti (62 sièges) est certes justifiée par des désistements, mais aurait dû être compensée par d'autres mesures (p. ex. report de l'émission, participation par vidéo). Dans



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

l'ensemble, l'émission ne satisfait pas pleinement aux exigences de l'art. 4 LRTV en matière de présentation objective et de sélection équilibrée des interlocuteurs.



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — les 15 critères

N°	Critère	Score	Classification
1	SÉLECTION DES EXPERTS	7	●●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	6	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	4	●●
4	OMISSIONS (Selective Omission)	6	●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	5	●●●
6	CULPABILITÉ PAR ASSOCIATION (Guilt by Association)	6	●●●
7	TIMING	5	●●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	4	●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — vue d'ensemble)	6	●●●
10	CADRAGE (mise en cadre)	7	●●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE	6	●●●
12	COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR	6	●●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	5	●●●
14	FAUSSE ÉQUIVALENCE	3	●●
15	AGENDA-SETTING	6	●●●

SCORE FAITS CONCRETS (1-8)	5.4/10	<i>Déséquilibre considérable</i>
-----------------------------------	---------------	----------------------------------

SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (9-14)	5.5/10	<i>Déséquilibre considérable</i>
--	---------------	----------------------------------

SCORE GLOBAL	5.5/10	<i>Déséquilibre considérable</i>
---------------------	---------------	----------------------------------

Moyenne des faits concrets et des éléments qualitatifs



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance perceptible ; pertinence de l'effet faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence de l'effet	Déséquilibre pertinent influençant le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat considérable (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme « constats considérables ».
7	Constat considérable	Déséquilibre clair et bien étayé avec une pertinence de l'effet marquée.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels étayables dans ce critère.
10	Degré maximal	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Indice d'écart agrégé — plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel perceptible ; l'émission satisfait au principe d'objectivité.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre considérable	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la diversité des perspectives.
6.1 – 8.0	Écart grave par rapport au principe d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence de l'effet.
8.1 – 10	Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Degré maximal sur presque tous les critères ; couverture systématiquement unilatérale.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est nettement défavorisé dans sa représentation, son temps de parole ou son cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage perceptible, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ou désavantage constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur perceptible, mais faible.
+3 à +5	Fortement favorisé	Le parti est nettement avantagé dans sa représentation, son temps de parole ou son cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

Violation 1 :

Norme : art. 4 al. 2 LRTV (présentation objective)

État de fait : le modérateur introduit lui-même le cadre de la soviétisation et l'image de la RDA

Preuve : horodatage 31:50 — Citation : « Quand on lit votre initiative, ça rappelle un peu cette idéologie... Une sorte de nationalisation, de soviétisation. »

Évaluation : un modérateur d'une émission de service public ne peut pas introduire lui-même des termes de combat d'une partie et les renforcer par des images. Cela viole le principe de présentation objective, car le modérateur ne fonctionne plus comme questionneur neutre, mais comme amplificateur du camp du Non.

Violation 2 :

Norme : art. 4 al. 4 LRTV (sélection équilibrée des interlocuteurs sur des sujets controversés)

État de fait : absence d'expertise indépendante ; absence structurelle de l'UDC

Preuve : horodatage 08:01 — Citation : « 15 politiciens UDC nationaux nous ont décommandés » — ainsi que l'ensemble de l'émission sans agro-économiste indépendant, juriste en droit commercial ou scientifique en génie génétique

Évaluation : l'art. 4 LRTV exige une sélection équilibrée des interlocuteurs. L'absence du plus grand parti et l'absence totale d'expertise indépendante lors d'une émission de votation populaire violent cette exigence. La rédaction aurait dû reporter l'émission ou choisir d'autres formats pour intégrer l'UDC.

Violation 3 :

Norme : art. 4 al. 2 LRTV (présentation objective des faits)

État de fait : introduction avec « contrainte étatique » comme description de l'initiative

Preuve : horodatage 00:21 — Citation : « Les moyens de l'initiative sont davantage de règles, davantage d'impôts, davantage de droits de douane et davantage de contrainte étatique. »

Évaluation : « contrainte étatique » n'est pas une description objective des mesures de l'initiative, mais un jugement de valeur du point de vue des opposants. Une présentation objective utiliserait des termes neutres (« réglementation étatique », « cadre étatique »). L'introduction fixe le cadre d'interprétation de l'ensemble de l'émission et viole ainsi le principe de présentation objective.

Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV sur trois points : premièrement, par l'introduction active d'un cadre négatif (soviétisation/RDA) par le modérateur lui-même, ce qui viole le devoir de neutralité ; deuxièmement, par la sélection déséquilibrée des interlocuteurs (UDC absent, expertise indépendante absente) ; troisièmement, par l'introduction évaluative (« contrainte étatique »). Les violations ne sont pas suffisamment graves pour fonder un recours avec une forte probabilité de succès — le temps de parole est approximativement équilibré et les deux camps s'expriment. Cependant, le cadrage soviétisation par le modérateur dépasse en particulier les limites d'une modération admissible dans une émission de service public sur une votation. Un recours à l'AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) serait le plus prometteur en se concentrant sur le critère 1 (comportement du modérateur 31:50) et le critère 3 (introduction).



CHAPITRE 6 — Vérification approfondie des sources

1. GFS Berne (sondage tendanciel, 06:29)

- 1. FINANCEMENT** : Institut privé de sondage d'opinion ; le mandant du sondage cité n'est pas mentionné
- 2. MANDAT** : Sondage d'opinion ; fondamentalement neutre, mais le mandant détermine la formulation des questions
- 3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Faible pour les sondages ; cependant : les sondages tendancielles avant les votations présentent des biais connus (désirabilité sociale, effets de mobilisation)
- 4. MATRICE DE CRÉDIBILITÉ** : D1 Conflit d'intérêts : 0 / D2 Risque pers. : +1 / D3 Compétence : +2 / D4 Cohérence : +1 / D5 Émotion vs. données : +2 / D6 Niveau de source : +1 → TOTAL : +7 → FEU DE SOURCE : VERT (pour le sondage lui-même ; ce qui est problématique, c'est l'absence de contextualisation par le modérateur)
- 5. VOIX CONTRAIRE** : Le taux d'écart historique des sondages tendancielles GFS aurait dû être mentionné ; le résultat réel (31,6 % de Oui) s'écarte de plus de 40 points de pourcentage

2. Alliance pour la souveraineté alimentaire / comité d'initiative (Minkner, Bärlü)

- 1. FINANCEMENT** : Organisations membres (Uniterre, organisations écologistes de gauche, groupes proches du PS)
- 2. MANDAT** : Explicitement pro-initiative ; pas de mandat neutre
- 3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Conflit d'intérêts maximal ; intérêt institutionnel à l'adoption de l'initiative
D1 Conflit d'intérêts : -2
D2 Risque personnel : +1
D3 Compétence professionnelle : +1
D4 Cohérence des opinions : +2
D5 Émotionnalisation vs. données : -1
D6 Niveau de source : 0
TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE
- 5. VOIX CONTRAIRE** : Un agro-économiste indépendant de l'ETH Zurich ou de l'Uni Berne aurait fourni une perspective contraire

3. Conseil fédéral / Département de l'économie (Schneider-Ammann)

- 1. FINANCEMENT** : Étatique ; Conseil fédéral
- 2. MANDAT** : Représentant officiel de la recommandation de Non du Conseil fédéral et du Parlement
- 3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Structurellement contre l'initiative ; position gouvernementale
D1 Conflit d'intérêts : -1
D2 Risque personnel : +1
D3 Compétence professionnelle : +2
D4 Cohérence des opinions : +2
D5 Émotionnalisation vs. données : +1
D6 Niveau de source : +1
TOTAL : +6 → FEU DE SOURCE : VERT
- 5. VOIX CONTRAIRE** : Un agro-économiste indépendant aurait pu vérifier la position gouvernementale

IMPORTANT : « Reconnu » n'est pas une qualification objective. Les trois groupes de sources ont des conflits d'intérêts structurels. L'émission présente exclusivement des sources partisans sur une question de votation populaire pour laquelle une expertise indépendante était disponible et nécessaire.

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Alliance pour la souveraineté alimentaire	-2	+1	+1	+2	-1	0	+1	JAUNE



/ comité d'initiative (Minkner, Bärli)								
Conseil fédéral / Département de l'économie (Schneider-Ammann)	-1	+1	+2	+2	+1	+1	+6	VERT

Classification juridique et méthodologique

Pas de jugement factuel	Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de faits concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, et non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.
Pas de jugement juridique	L'indice d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).
Pas de preuve de causalité	Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.
Pas de jugement d'intention	L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne se prononce pas sur les motivations ou les objectifs stratégiques.
Instrument de comparaison heuristique	L'indice sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, et non à la mesure métrologique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base légale Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne peuvent être ni discriminatoires, ni contribuer à la haine raciale, ni mettre en danger la moralité publique, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière objective, de sorte que le public puisse se former sa propre opinion. Les opinions et les commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (principe de diversité).

Obligations essentielles

1. **Objectivité** : Présentation objective des faits et des événements
2. **Diversité des opinions** : Diversité des points de vue sur les sujets controversés
3. **Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : BASES SCIENTIFIQUES

Bibliographie

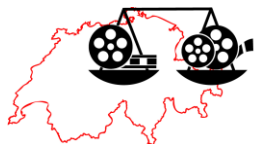
- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID : 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Association suisse pour une couverture médiatique équilibrée | Case postale, 8021 Zurich 1 | www.svfab.ch | kontakt@svfab.ch | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire réaliser sur des émissions de votre choix (ce service est facturé).

Pour que notre travail soit solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Case postale, CH-8021 Zurich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous pouvez obtenir les livres suivants auprès du SVFAB

Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Une couverture médiatique déséquilibrée est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, décontextualisation et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. On reconnaît également où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience, mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**
Également disponible en **livre audio**



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui seront mal coupées. Des déclarations justes qui atterriront dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui seront présentées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils cessent d'y participer — et commencent à le façonner.

En format A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Écoute les informations différemment. Mène des conversations avec plus d'assurance. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et quelques sourires.

Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG perçoit 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a pas de pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99,6 % de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux principes de l'économie de marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.